



ASL Saint-Jean Les Moulières

Assemblée Générale du 26 Juin 2026

Ordre du jour

Sous réserve des observations reçues avant le 5 juin

- ▶ Historique : Lotissement et A.S.L
- ▶ Statuts et Cahier des charges
- ▶ Lecture du bilan et du budget prévisionnel
- ▶ Les divers points que nous aborderons

Panneau sens interdit

Servitude de passage

Stationnement véhicules gênants

Sécurité – jeux et déplacements

Travaux personnels

Ordures ménagères et encombrants

Nuisances

Entretien espaces communs et privés

Vidange des piscines

Brûlage des végétaux

Divers : Voisins vigilants.

Les questions ne figurant pas à l'ordre du jour seront entendues mais **ne pourront donner lieu à décision officielle.**

En cas d'indisponibilité le 26 juin, n'oubliez pas de remettre un pouvoir avec éventuellement vos observations, afin d'être représenté.

Les votes porteront sur :

- Quitus à la trésorière
- deux passages du jardinier dans l'année
- Commandes groupées de fuel

Vous voudrez bien vous acquitter de votre cotisation annuelle d'un montant de 80 €, de préférence par chèque à l'ordre de : A.S.L. Saint-Jean-les-Moulières, ou par virement sur demande de notre R.I.B

Nous vous en remercions.